NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les fraudes Electorales DE LILLE

Un mandat d'arrêt contre le frère Cyrille

« DES FAUTES ONT ETE COMMISES », DIT LE JUGE D'INSTRUCTION

Il semble que l'affaire des fraudes électorales de Lille soit à la veille d'entrer dans une phase nouvelle et que le magistrat instructeur ait découvert des choses assez graves.

D'abord une nouvelle : un mandat d'arrêt a été lancé par M. Gobert, juge d'instruction, contre le frère Cyrille, directeur de la maison de retraites d'Annapes.

Le frère Cyrille a disparu depuis plusieurs jours. On dit qu'il est en fuite. Mais s'il est en fuite, c'est qu'il n'a pas la conscience très tranquille. Et voilà une indication qui ne manque pas d'importance. Le frère Cyrille sera poursuivi pour complicité. Et pour que le juge ait pris une aussi grave mesure, il faut que le fugitif ait joué un rôle moins... effacé qu'on ne l'avait d'abord prétendu. Attendons-nous à de curieuses révélations...

M. Gobert interrogera prochainement les quatre gaillards qui ont été pris en flagrant délit, de Claedts et Gallet, les deux bons « frères » Kain et Vilain, les deux typos belges épris de « bonnes œuvres ».

Le juge interrogera encore M. Binauld, adjoint au Maire de Lille, délégué aux élections, M. Bineuld, « l'homme qui n'a pas voulu démissionner ».

LE PARQUET GÉNÉRAL DEMANDE COMMUNICATION DU DOSSIER

Le Parquet général ayant demandé communication du dossier, M. Monnier, substitut, s'est attelé à le besogne et a commencé un rapport qu'il enverra tout prochainement à la Cour.

LA POLICE CONTROLE, LE JUGE INTERROGE

On sait que beaucoup d'électeurs ont été signalés au Parquet comme de « faux électeurs », c'est-à-dire comme des électeurs qui ont voté sans en avoir le droit. La police s'est rendue en « domicile » de ces électeurs ou soi-disant tels et a procédé à un contrôle rigoureux.

Dans la matinée de mercredi, le juge s'est rendu au bureau des élections. Il a interrogé deux des employés de ce bureau, MM. Delonque et Gelerse, à qui il demande divers renseignements concernant l'inscription et la radiation des électeurs ainsi que la revision des listes électorales et la distribution des cartes électorales.

— Plusieurs électeurs dont les noms figurent sur les listes, a fait remarquer le magistrat, sont tout à fait inconnus.

— Nous ne pouvons nous expliquer cette irrégularité, ont répondu les employés. Quand nous inscrivons un électeur sur la liste, il faut que cet électeur nous remette toutes les pièces réglementaires.

INTERVIEW AVEC M. GOBERT

M. le juge Gobert a subi hier — c'était bien son tour — le petit supplice de l'interrogatoire.

Ses bourreaux — c'étaient, vous vous en doutez, d'aimables journalistes — ne lui ont fait grâce d'aucun détail. Et M. Gobert a passé des aveux complets. Je veux dire qu'il a commis en faveur des représentants de la presse, quelques indiscrétions.

Il a dit : « La loi de 1913 a été entièrement méconnue. Des fautes ont été commises. J'ai même acquis la certitude que certains électeurs n'habitaient pas, n'avaient jamais habité les maisons qui avaient été désignées comme les leurs.

On aurait donc tort de raconter que l'instruction n'a abouti à aucun résultat.

Aucun résultat ?

Attendez et vous verrez. »

Attendons. Mais ne raconte-t-on pas que certaines arrestations sont imminentes ?

A ROUBAIX

M. Gobert, qui décidément ne chôme pas, s'est rendu à la Mairie de Roubaix. Piloté par le secrétaire général, il a examiné les listes électorales et les feuilles d'émargement. C'est qu'il avait de bonnes raisons de penser que certains électeurs étaient inscrits à la fois sur les listes de Roubaix et sur celles de Lille.

Après les inévitables, les nécessaires lenteurs du début, l'affaire va être rondement menée. Les amis ou les complices de l'a Claedts et de Gellet qui se croyaient assurés de l'impunité doivent avoir perdu leur imprudente sérénité.

L'heure du châtiment va sonner...

A l'Automobile-Club DU NORD

La Réunion Générale, à Arras, le 9 Juin, des membres de l'Automobile-Club du Nord de la France, habitant le Pas-de-Calais. — Le Banquet. — La Soirée artistique.

Le mardi 9 juin, à 5 heures du soir, aura lieu à Arras, dans les salons de l'Hôtel de l'Univers, place Croix-Rouge, la Réunion Générale des membres de l'Automobile-Club du Nord de la France, habitant le Pas-de-Calais.

Voici quel en est le programme : Allocution de M. Hector Franchomme, président de l'A. C. N. F. — Rapport verbal de M. Masson, ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Pas-de-Calais, sur les routes de son département, au point de vue automobile. — Examen des diverses propositions d'intérêt général, présentées par les sociétaires.

Cette réunion présentera le plus vif intérêt et est appelée à produire les plus heureux résultats ; à cet effet, les sociétaires du Pas-de-Calais sont priés de transmettre, au plus tôt, au siège du Club, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, les questions, désiderata, propositions d'intérêt général, qu'ils voudraient voir discuter à la Réunion du 9 Juin.

La réunion sera suivie à 7 heures très précises d'un banquet amical par souscription (12 fr. 50 par tête, tenue de ville), qui sera servi à l'Hôtel de l'Univers ; tout membre du Club est autorisé à amener un invité. Une soirée artistique où se tiennent entendre Mademoiselle Germaine Luhin et Mademoiselle Brunlet, de l'Opéra-Comique, clôturera cette journée, à laquelle se feront un devoir d'assister les nombreux sociétaires que l'Automobile-Club du Nord de le France compte dans le Pas-de-Calais.

L'Automobile-Club du Nord de la France nous communique la note suivante :

Aux membres de l'A.C. du Nord de la France, désireux d'être affectés comme automobilistes au quartier général de M. le Général commandant le 1er Corps d'armée, en cas de mobilisation.

L'A. C. du Nord de la France informe ses membres désireux, en cas de mobilisation de faire campagne au volant de leur machine, qu'ils peuvent se faire inscrire à son secrétariat, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, s'ils remplissent les conditions suivantes : 1° Etre soumis aux obligations militaires, mais sans être autorisé de réserve ; 2° Posséder une automobile de marque courante et d'un modèle utilisable pour les besoins du Quartier général : limousine de 20 à 40 HP ; double phaéton de 12 à 20 HP ; voiture légère de livraison (type P. T. T) ; 3° s'engager à vendre son auto à l'Etat, en cas de mobilisation (paiement dès la livraison). Le propriétaire de l'auto en reste le conducteur ; les voitures de plus de 20 HP et les fourgons P. T. T. ont chacun deux conducteurs. Le propriétaire désirant son auto serait autorisé à indiquer le conducteur supplément (connaissant la voiture), qui serait à affecter en même temps que lui au Quartier général ; ce conducteur devrait, naturellement, être lui-même soumis aux obligations militaires

L'établissement de conventions pour l'achat éventuel des autos nécessaires serait, pour les propriétaires autant que pour l'armée, préférable à la réquisition pure et simple.

Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France

L'Assemblée Générale de l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France aura lieu à Arras, le dimanche 21 courant, sous la présidence de M. L. Briens, préfet du Pas-de-Calais.

PROGRAMME :

A dix heures et demie, à l'Hôtel de Ville : Réception par l'Administration municipale.

A onze heures, Petite Place : Manœuvres par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Arras.

A onze heures et demie, Salle des Concerts : Réunion du Conseil d'Administration de l'Union.

A onze heures trois-quarts, Salle des Concerts : Assemblée Générale.

A une heure précise : Banquet par souscription, à l'Hôtel de l'Univers.

Les Compagnies et Subdivisions de Sapeurs-Pompiers qui désireraient être affiliées à l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France, sont priées d'adresser leur demande à M. le Chef de Bataillon Boivin, Président, Commandant les Sapeurs-Pompiers de Lille.

Manœuvres d'automne de 1914

Les réservistes non gradée de la classe 1909, qui sont convoqués pour faire une période au 43e régiment d'infanterie en 1914, sont autorisés à amener aux grandes manœuvres les chevaux de trait dont ils sont propriétaires. Ils adresseront leur demande au colonel commandant le 43e avant le 1er août.

Il leur sera envoyé une convention qu'ils devront signer et qui indiquera les conditions dans lesquelles se fera la location.

Ces réservistes sont convoqués seulement la veille du jour où les chevaux sont nécessaires. Ils sont chargés de soigner leurs chevaux qui sont nourris aux frais de l'Etat. Ils reçoivent en outre une indemnité de 7 (sept) francs par jour.

Les réservistes des autres classes qui désireraient être convoqués par devancement d'appel pour amener leurs chevaux aux manœuvres de 1914 adresseront leur demande pour le 1er août au colonel commandant le 43e régiment d'infanterie.

LILLE

Un drame, rue de Béthune

Sous ce titre, nous avons relaté, hier, la scène tragique qui s'est déroulée, rue de Béthune, à la sortie d'un cinéma, situé en face des hureaux.

Claude Fournier, le criminel, a passé, mercredi matin, au service anthropométrique, où, selon l'usage, il fut photographié et mensuré. Ce jeune vaurien ne manifesta aucun étonnement, aucune tristesse, pendant le durée de ces formalités. Son visage n'a d'ailleurs aucune expression : ses yeux regardent le vague et semblent encore voir la foule qui la lynche d'importance, comme on le sait.

Dans l'après-midi, vers 3 heures, il a été déféré au Parquet, où, dès son arrivée, il a subi un interrogatoire de M. Gobert, chargé de cette affaire. Ses réponses furent quelconques quant à son acte, puis après avoir décliné ses noms et qualités, il déclara au juge qu'il ne parlerait plus longuement qu'en présence d'un avocat. Après quoi, il a été écroué à la Maison d'Arrêt.

L'état de la victime est toujours désespéré. Hier, les chirurgiens pratiquèrent l'opération que nécessitait la perforation du poumon, et tous ne purent alors se prononcer sur les suites.

Horrible mort d'un cantonnier

Un accident affreux s'est produit hier, vers 9 heures du matin, sur la ligne de chemin de fer de Lille à Paris, non loin de l'établissement des Sours et Mines de Bonchin.

Une équipe d'ouvriers travaillait à la réfection de la voie ferrée, à proximité du kilomètre 347 500, sur le territoire de la commune de Bonchin.

Les mercredis et samedis passe à cet endroit, l'express de Paris qui arrive en gare de Lille à neuf heures du matin.

Les cantonniers au travail furent avertis de l'arrivée de l'express 387 par l'un des leurs, mais le terrassier Elie Faes, 39 ans, demeurant à Baillœul, absorbé par son travail, n'entendit pas les appels de ses compagnons de travail.

VISION TRAGIQUE

L'express surgit comme un bolide, la machine balaya le malheureux Faes qu'elle projeta à une centaine de mètres en avant, devant les yeux terrifiés de ses camarades.

Ces derniers se précipitèrent vers le lieu de l'accident, mais ils ne trouvèrent plus que des lambeaux de chair déchiquetés et sanglants. La tête de la victime était complètement fracassée, la cervelle avait jailli sur une longueur de 25 mètres.

Les cantonniers réunirent ces débris humains et les transportèrent sur une civière dans une des salles de l'habitation des Sources-Mines.

Elie Faes était marié et père de quatre enfants ; sa femme, ainsi que sa famille ont été prévenus avec ménagements de cet horrible accident.

Le maire de Bonchin et M. Philippe, premier adjoint, accompagnés du garde-champêtre Grébre, se sont transportés sur les lieux et ont commencé une première enquête en attendant l'arrivée des autorités de la Compagnie du Chemin de Fer.

LES LITRES AVERTISSEURS

Des malfaiteurs ont tenté au cours de l'avant-dernière nuit, de pénétrer chez M. César Birica, cabaretier, 3, rue Pierre-Legrand. Ils étaient parvenus à ouvrir un volet d'une fenêtre donnant sur la rue et à faire manœuvrer la fenêtre elle-même, quand des livres rangés sur la tablette de la fenêtre dégringolèrent avec fracas. Cet accident eut pour résultat de troubler les opérateurs maladroits qui détalèrent sans plus attendre.

Savon des Princes du Congo

Médaille-vente des imitations. N° 196. V. Valmier.

ON VOLE AU MARCHE DE WAZEMMES

Au moment de payer un achat, Mme Dekeyser, cabaretière, 21, rue de Juliers, s'aperçoit qu'on lui a volé son portemonnaie contenant 125 francs.

— M. Constant Bié, marchand de rideaux, rue des Sarrazins, est victime d'un vol d'une pièce de rideaux blanc longue de 74 mètres et valant 111 francs.

Pour l'accouchement

tout le nécessaire et au prix le plus bas chez Mlles Assolington, bandagistes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, à Lille, douches, lessive de lit, drap d'hôpital, coton hydrophile, bandages d'enfants, etc. Téléph. 26.35.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LE VELO A-T-IL ETE VOLE ?

Hier vers 6 heures et demie du soir, l'agent de sûreté Desprets se trouvait chez M. Raux, marchand de cycles, place de la Nouvelle-Aventure, quand un individu entra dans le magasin et offrit à M. Raux un vélo presque neuf pour la somme de 45 fr. L'agent Desprets crut reconnaître en ce nouvel arrivant un individu qui avait été signalé comme un « bécanier ». Il l'appréhenda séance tenante et en dépit des protestations des injures et des coups qu'il reçevait, le mena au poste du 6e arrondissement.

L'individu arrêté est un sieur Désiré Hamey, 25 ans, journalier, sans domicile fixe ; il est sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il se défend d'avoir volé la bicyclette en question, disant qu'il l'a achetée pour 10 francs à un inconnu.

Il a été maintenu en état d'arrestation pour rébellion à agents, infraction à une mesure d'expulsion et vol qualifié.

Le succès obtenu par les **Pilules Suisses** contre la constipation et les maux d'estomac est le meilleur preuve de leur réelle efficacité. C'est le remède populaire que toute ménagère doit avoir à la maison.

2113

DES VISITEURS DE MARQUE AU MUSEE DE LILLE

M. Théodore, conservateur du Musée de Lille, a reçu ces jours-ci la visite de M. Puech, le génial sculpteur, membre de l'Institut, dont il a'est institué le cicéroné pour lui montrer les richesses de nos collections.

M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, s'est également rendu au Palais des Beaux-Arts et a reçu le même accueil courtois de M. Théodore.

MM. Puech et Séailles ont longuement admiré les œuvres superbes abritées dans notre musée et chaleureusement félicité M. Théodore de l'ordre et de l'harmonie qui règnent dans l'aménagement des salles et des galeries.

CONSTRUCTION D'HABITATIONS A BON MARCHE

De nombreux architectes lillois ont répondu à l'appel de notre administration charitable qui a ouvert dernièrement un concours pour la construction d'habitations hygiéniques à bon marché réservées aux familles nombreuses assistées.

Les projets, très intéressants, seront exposés publiquement au Palais Rameau les 8 et 9 juin courant, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Le jury se réunira le lendemain mercredi pour le classement et l'attribution des primes.

SAVON NOTRE-DAME de la TREILLE

Médaille-vente des imitations. Victor Valmier.

FACULTE DES SCIENCES DE LILLE

Excursion de géologie

M. Charles Barrois, membre de l'Institut, professeur, dirigera, le dimanche 7 juin, une excursion géologique à Béthune et Noeux. Départ de Lille à 7 h. 13, arrivée à la Beuvrière à 8 h. 47. Visite des sablières de la Beuvrière. Etude du terrain houiller à Annezin et Vendin-les-Béthune. Déjeuner tiré des sacs. Après-midi, visite des terrs des fosses n° 3 et n° 8 de Noeux.

Retour à Lille à 18 h. 19.

Les inscriptions sont reçues au laboratoire de géologie, 159, rue Brule-Maison, jusqu'en vendredi soir 5 juin.

ROUBAIX

CONTRE LA DEPOPULATION

La conférence de M. l'Inspecteur d'Académie Rossignol

L'heure tardive (23 h. 15) à laquelle a pris fin, mardi, la fête-conférence, organisée par « la Fédération Roubaisienne pour l'accroissement de la natalité et la défense des familles nombreuses », ne nous a pas permis d'en donner le compte rendu dans notre numéro d'hier.

Précédée d'un superbe concert donné par les « Anciens Soldats Musiciens Français », sous la direction de leur chef talentueux, M. Wissocq, agrémentée de projections lumineuses et de vues cinématographiques inédites, la séance, qui avait attiré, dans la coquette salle du Casino, un public d'élite, particulièrement nombreux, fut fort intéressante.

M. Eugène Mathon, président de la « Fédération Roubaisienne », présidait la réunion, ayant à ses côtés, sur l'estrade, M. Georges Rossignol, inspecteur d'Académie de Lille et des membres du comité d'organisation ; après avoir rappelé le rôle d'utilité du groupement de défense des pères de familles et énoncé le but poursuivi, M. Mathon a donné la parole au vaillant conférencier.

M. Rossignol, qui avait donné à Lille, lundi après-midi, une conférence sur le sujet qui lui tient tant au cœur et que nous avons relaté le lendemain, a retrouvé, à Roubaix, son succès habituel.

Toute son argumentation démontre que le relèvement de notre natalité est pour le pays une question de vie ou de mort ! Il constate que le nombre des naissances a déjà, en France, diminué de 575.000 annuellement. Le retour au service militaire de 3 ans, dû uniquement à l'insuffisance de notre fécondité, est un palliatif momentané. Si notre natalité ne remonte pas, l'invasion et le démembrement seront difficilement évités et dans un avenir moins éloigné que l'on ne pourrait le supposer, notre infortuné pays !

Le conférencier adresse aux classes dirigeantes, qui doivent l'entendre aux autres, un vibrant appel pour les engager à accomplir intégralement le devoir sacré qui leur incombe. A elles de tenter l'effort qui enrayera la dépopulation qui, depuis l'année terrible, nous a fait perdre 34 millions d'habitants, soit 16 fois la valeur de l'Alsace et le Lorraine !

Puis M. Rossignol s'attaque vigoureusement à l'alcoolisme, à la pornographie, au célibat. Il réclame le vote familial et l'amélioration de la législation fiscale dans un sens favorable aux familles nombreuses. Il condense, en terminant, au causerie et documentée, dans une phrase typique :

Un pays vaincu sur le champ de bataille répare aisément ses pertes s'il a pour lui le labeur créateur des mères. Il ne saurait se relever de demeurer une contrée peuplée de célibataires et fils uniques.

M. Eugène Mathon, interprète de l'assistance sphère, a remercié chaleureusement l'éminent orateur.

APRES LES FETES DE L'EPEULE ET DU TRICHON

Suite du Palmarès

Production spéciales de pupilles. — Première catégorie : Prix unique, l'Etoile Chorégraphique Roubaisienne. — Deuxième catégorie : Prix unique, l'Avenir du Petit-Roubaix. — Troisième catégorie (groupe gymnique) : Prix spécial, Prix Familly (Perissé).

Décorations et illuminations. — Maisons particulières : 1er prix ex-aequo, Auguste Delescluse, rue de l'Epeule, 55, et Eugène Delescluse, rue de l'Epeule, 158 ; 3e, André Surmon, rue de l'Epeule, 76-78 ; 4e, Cerrette, rue des Arts, 32. — Cours : Prix unique, cour Frémont-Vœreux. — Cafés et estaminets, 1er prix, Louvion, rue de l'Epeule, 133 ; 2e, Veuve Delleurs, rue de l'Epeule et de Tirenne ; 3e, ex-aequo, Veuve Lecomte, rue de l'Epeule, 97, et Césarion, rue des Ogiers et Cugnot ; 5e ex-aequo, Henri Rosse, rue de Soubise, 6, Meirhaege, rues Descartes et des Arts, et Eugène Bulcourt, rue de l'Epeule, 52.

♣

Les lauréats des divers concours des 31 mai et 1er juin qui n'ont pas retiré leurs prix ou obtenu le remboursement de leurs arrhes, sont informés que le trésorier et le secrétaire se tiendront à leur disposition au siège du Comité, chez M. Emile Desmettre, 121, rue de l'Epeule, le dimanche 7 juin courant, de 11 heures à midi.

Passé ce délai, les prix et les primes seront envoyés aux ayants-droit selon le désir qu'ils exprimeront par lettre à M. le Président du Comité, à l'adresse susdite.

MM. les tourniesseurs sont invités à produire leur facture au plus tard pour le 10 courant.

UN MALFAITEUR ARRETE POUR AVOIR ARBORE ILLEGALEMENT UN UNIFORME MILITAIRE

L'agent de police Meurisse, remarquant un groupe d'individus paraissant amèchés et se livrant à des extravagances d'un goût douteux, au milieu desquels figuraient deux hommes partiellement revêtus d'effets militaires, s'en approcha. Il vit de suite que le plus agité de la bande, revêtu d'une tunique et d'un képi appartenant à un soldat d'infanterie, s'était vanté que le jeunt Edouard Delattre, habitant rue Roche, 23, un dangereux malfaiteur, reconnu d'ailleurs par certains de nos apaches pour leur chef !

Delattre, qui sortait de la prison de Lille, où il venait de purger une peine de 10 jours de prison pour rébellion aux agents, avait troqué une partie de ses effets avec ceux d'un militaire en permission, figurant dans le groupe ayant attiré l'attention de l'agent Meurisse ; le soldat, à ce moment n'avait conservé de la tenue réglementaire que le pantalon d'ordonnance.

Le policier, sans trop de peine, réussit à amener au poste de police du 3e arrondissement Delattre et le militaire qui avait repris possession de sa tenue. Interrogés aussitôt par M. le commissaire Appert, ils ont reconnu les faits sans la moindre difficulté. L'apache, après avoir été incarcéré au dépôt de sûreté du poste, a été, dès l'après-midi de mercredi, transféré à Lille. Le militaire, après une verte semonce du magistrat, a été remis en liberté.

LE PIED DANS LA BATTEUSE

Un ouvrier du peignage Alfred Motte et fils, rue d'Avelghem, René Ameye, 18 ans, habitant Saint-Genois (Belgique), a été victime d'un grave accident

En procédant à son travail, M. Ameye a eu le pied droit engagé dans les organes d'une batteuse à laine, et broyé.

L'amputation ne pourra sans doute être évitée. M. le docteur Rousseau a prodigué ses soins au blessé, qui a été ensuite reconduit à Saint-Genois, par les soins de son patron.

A PROPOS DES FRAUDES ELECTORALES

M. le juge d'instruction Gobert, assisté de son greffier, M. Flahault, est descendu à l'Hôtel de Ville de Roubaix, mercredi après-midi, pour examiner les listes électorales.

Le magistrat enquêteur a relevé, paraît-il, un certain nombre de noms d'électeurs n'habitant pas Roubaix, ayant été autrefois inscrits, puis réinscrits depuis. Il est probable que le but de sa visite n'était autre que de s'assurer si certains d'entr'eux n'étaient pas, simultanément, inscrits sur les listes électorales de Roubaix et de Lille.

SOUTIENS DE FAMILLE

Les jeunes gens de la classe 1914 et les ajournés des classes de 1912 et 1913, déclarés « bon » par le conseil de revision, qui se croient dans les conditions de solliciter l'allocation journalière au titre de soutien indispensable de famille, et qui n'ont pas encore rempli les formalités nécessaires, doivent se présenter à la mairie, bureau militaire, avant le 10 juin.

GRATIFICATION MERITEE

M. le Préfet du Nord vient de faire remettre à l'agent Dumortier une gratification de 30 francs. Ce brave avait, il y a un mois, écarté, au péril de sa vie, de la voie ferrée, deux jeunes gens qui, sans son intervention rapide, auraient été infailliblement broyés par un tramway Mongy en pleine marche.

SUCREZ VOS FRUITS AVEC

LE SUCRE BEGHIN

LES MARIAGES D'INDIGENTS

Un service municipal pour les mariages d'indigents fonctionne à la mairie (Bureau de l'état civil).

Ce service, institué en vue de faciliter le mariage des ouvriers, est chargé de réunir toutes les pièces qui leur sont nécessaires et de faire toutes les démarches pour le dévoyage des certificats d'indigence.

Les intéressés peuvent se présenter tous les jours pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie, ainsi que le mercredi, de 7 heures et demie à 8 heures et demie du soir, et le dimanche, de 10 heures à midi.

GRIVELERIE

Les agents Hanelle et Morey ont été requis par Mme Pierre Ernkens, cabaretière, rue de Tourcoing, 35, pour amener devant le commissaire de police de son quartier, un sieur Jules Basset, 52 ans, né à Beaux (Ardennes), sans domicile fixe, se disant contremaître (honorairie sans doute !) de tissage.

Basset s'était fait servir à boire et à manger chez la débitante, offrant en outre aux consommateurs présents plusieurs tournées. Quand arriva le quart d'heure de Rabelais, l'Ardennais déclara son impossibilité de solder la note, s'élevant à cinq francs. Il a été écroué au dépôt du 1er arrondissement.

JAMBE FRACTUREE

A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, un manœuvre, Georges Vaneste, 21 ans, domicilié à Belleghem (Belgique), est tombé en déclenchant une machine dite « scieuse ». Dans sa chute, l'ouvrier eut la jambe fracturée. Après avoir reçu les soins du docteur Carette, le blessé a été reconduit chez lui en voiture.

Échos des Sociétés

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels

Excursion à l'Exposition de Lyon, à la Fête des Fabricants. — Les organisateurs de cette sortie insistent près des sociétaires qui ont le désir de prendre part à cette excursion pour qu'ils veuillent bien dès maintenant donner leur adhésion de principe, les dames sont également invitées.

En plus de la visite de tout ce qui concerne Lyon et dont le Groupe Teinture assure l'organisation, ce voyage comportera une excursion dans la Savoie et le Dauphiné.

L'horaire exact et les détails précis seront donnés par la suite. Dans ses grandes lignes, le voyage se présente comme suit : départ le samedi vers une heure, de Roubaix ; dîner à Paris, arrivée à Grenoble le dimanche matin.

Dimanche, Grenoble, les environs, la montagne, les Grands Coulets, tous les déplacements de cette journée en automobile. Coucher à Grenoble.

Le lundi, particulièrement, le massif de la Grande Chartreuse, trajet en tramway et auto-car. Coucher probable à Lyon. Mardi, Mercredi, Lyon, la ville, l'Exposition, visites manufacturières ; soirée du mardi libre. Retour facultatif, le mercredi soir, arrivée à Roubaix : jeudi à midi.

Le coût du voyage (5 jours), tout compris, s'élèvera à environ 130 francs.

Les meilleures lames du monde!

Tous ceux qui utilisent le Rasoir Américain à double tranchant ont le plus grand intérêt à demander à la Maison Bain, 2, rue Taitbout, Paris, « Les lames Merveilleuses », le paquet de 10, franco contre mandat-poste de 3 fr. 60.

TOURCOING

VOL D'UN JAMBON

M. Fidèle Destombé-Dedryne, boucher à l'angle des rues des Poutrains et de Menin, était dans la cour de sa maison, lorsqu'il entendit du bruit dans sa boucherie. Il courut aussitôt et aperçut deux individus qui fuyaient en emportant un jambon. Il se mit à leur poursuite, mais il fut fut impossible de les rejoindre

Ces individus avaient pris la direction de la Belgique. Ils ont été reconnus.

UN DESERTEUR ARRETE

Le service de la sûreté a arrêté hier Bourgel Pierre, qui avait abandonné, le 4 juillet 1913, le 4e dépôt des équipages de la flotte de Cherbourg.

POUR FAUX EN ECRITURES

La police belge a remis hier aux gendarmes de Tourcoing Barbet Auguste, brigadier au 4e d'artillerie, au Mans, cet individu, qui avait été condamné à dix ans de réclusion et à la dégradation militaire pour faux en écritures et escroqueries, était réclamé par le parquet du Mans.

BRULE A LA MAIN

M. Courreur Alphonse, 33 ans, manœuvre au service de M. Henri Delardin, rue de la Baille, en travaillant dans un chaudier, rue Pénelon, a reçu du bitume bouillant sur la main gauche. La face dorsale de la main et des doigts ont été sérieusement brûlées.

EN DECHARGEANT UNE RONDELLE

M. Jules Knockaert, 34 ans, garçon-brasseur, au service de M. Beyls, brasseur à Halluin, déchargeait, rue de la Lietie, une rondelle. La rondelle étant sur le point de tomber sur le sol, M. Jules Knockaert voulut la retenir, il eut une violente contusion à la région thoracique et une fracture de la 2e côte. Cet ouvrier gardera le repos pendant 20 jours.

ECHOS DU CONCOURS DE MARECHALERIE DU LUNDI DE LA PENTECOTE, A ROUBAIX

A ce concours organisé par le Comice Agricole de Lille, l'Ecole de Maréchalerie de Tourcoing a de nouveau donné des preuves de sa vitalité.

Quatre de ses anciens élèves prenaient part aux épreuves, et remportaient les quatre premiers prix avec félicitations du jury. Tous arrivent à un point de distance les uns des autres, et comme le premier obtient le maximum des points, c'est assez dire que la lutte a été chaude.

Les membres du jury ont été émerveillés des capacités des élèves et les ont complimentés chaleureusement, ainsi que les trois professeurs qui se trouvaient parmi les centaines de spectateurs qui ont suivi les opérations.

Ceux-ci étaient également unanimes à reconnaître la supériorité des élèves de l'école de maréchalerie sur les autres concurrents.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Hier, à 5 heures du soir, M. Duchaupois François, 46 ans, fileurand, demeurant à Marcq-en-Barœul, maison Moreau, 12, passant rue Saint-Jacques, tomba inanimé par la voie publique.

Relevé, il fut transporté dans un estaminet voisin où il reçut les soins de M. le docteur Lagache, qui le fit admettre d'urgence à l'hôpital.

SOUS UN ROULEAU D'APPEL

Mlle Marie Verbrouck, 32 ans, tisseuse, était occupée, à l'usine Caulier-Delcourte, à travailler, lorsque faisant un faux mouvement, elle eut la main comprimée sous un rouleau d'appel. Cette personne a eu l'index gauche fortement endommagé. Marie Verbrouck aura une incapacité de travail de 25 jours.

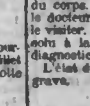

VOS CHEVEUX

Tombent-ils, sont-ils faibles, ébouriffés de la pointe au gris? Faites-vous des Pellicules, Seborrhée gras, Démangeaisons du cuir chevelu, des Pizaisons sèches, etc. Seul remède le meilleur (7 fr. 25 franco de port. B. DORET O. ✠, Spécialiste, 28, Boul. de Sébastopol, Paris. Résultat parfait en quelques jours. Nombreuses attestations. Remède n° 2 contre Pert. Fatal. 10 fr. 12 franco.

2108

AUTOUR DE LILLE

FRETIN

La fête communale consistait avec les fêtes de la Pentecôte, a pleinement réussi. Nombreux étaient les forains installés sur la Grande-Place, et les diverses attractions qui obtinrent un franc succès. La Fédération des « Coqueleux » avait organisé, dimanche et lundi, quatre grands concours chez MM. Hailly, Boucher, Legrand et Larminat. La Société Colombophile et la Société « Les Messagers de l'Avenir » avaient établi un grand concours sur Chamilly, auquel de nombreux amateurs étrangers participèrent. La fête se termina joyeusement chez Delestre-Grues.

LEERS

Ivre, il tombe, tué par l'alcool. — Henri Vanhoute, 28 ans, tréquetier à l'entreprise Salembier, était ivre, et, malgré son état, il entrait hier à la cantine de la briqueterie, lorsqu'il s'affaissa, frappé de congestion. Il expirait peu après, malgré les soins qu'on lui donna sur place.

Malencontreux coup de navette. — Alphonse Delmotte, fileurand chez Bayart, a eu la main droite meurtrie par la navette de son métier. Il a reçu les soins du docteur Maillard.

Arrestation de trois fraudeurs. — Les douaniers ont mis en état d'arrestation : Léonie Cléophas, 22 ans, sciqueuse ; Michel Declouet, 25 ans, bambrochesse, et Joséphine Robyn, 18 ans, sciqueuse à Roubaix, qui portaient ensemble pour 20 francs de café et de tabac de provenance étrangère.

HEM

La grève des teinturiers. — La 6e semaine de chômage. — On maintenate. — On sait qu'un nombre de tête environ, les ouvriers teinturiers en échevaux des maisons Meilleasour-Mulotte, Gabert et Flamant, sont grève et réclament une augmentation de salaire de 20 centimes par jour. Ils gagnent 3 fr. 25 et désirent donc 6 fr. 25.

Dès les pourparlers, les patrons durent ne pouvoir donner satisfaction, aujourd'hui encore, la même réponse est faite aux délégués ouvriers, et c'est la sixième semaine de chômage qui commence. Un ouvrier de la maison Meilleasour et Mulotte faisant un travail particulier, fut légèrement blessé par un bâtonnier élevé, a été l'objet d'une manifestation de la part des grévistes qui le huèrent jusqu'à son domicile à Forest. Aucune violence n'est signalée.

LANNOY

Un enfant écrasé sous une automobile. — Le jeune Gaston Boone, 7 ans et demi, traversait la rue Nationale en courant, afin d'éviter un tramway, lorsque survint une auto qui le renversa et lui passa en travers du corps. On se précipita à son secours et le docteur Parmentier, mandé aussitôt, vint le visiter. Le praticien ordonna le repos absolu à la victime et déclara réserver son diagnostic.

L'état du jeune Boone ne semble pas très grave.

BAISIEUX

Un triste monsieur. — Les gendarmes ont dirigé sur la maison d'arrêt de Lille un sieur J.-B. Cauchie, journalier, sujet belge, prévenu d'outrages violents alors qu'il était ivre.

Pickpockets à l'œuvre ! — Alors qu'ils passaient le visite de la douane en gare de Baisieux, plusieurs voyageurs ont été victimes d'audacieux pickpockets restés inconnus. A une dame, ils volèrent une bourse en or valant 600 francs et contenant 30 fr. ; à un autre voyageur, ils prirent un portemonnaie contenant 100 francs. Une enquête est ouverte.

WILLEMS

Le Conseil municipal en session budgétaire. — Le Conseil municipal s'est réuni en session budgétaire sous la présidence de M. le docteur Lamotte, maire.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Le compte administratif de l'exercice 1913 accuse un excédent de recettes de 1655 fr. 04 c., constituant le budget additionnel de 1914. Des félicitations sont votées au maire.

Deux propositions relatives au cimetière sont renvoyées à la commission compétente.

Le Conseil vote 300 francs pour l'achat d'un hangar et s'associe à une protestation soulevée par le changement du domicile du percepteur de Baisieux.

CAMPHIN-EN-CARPEGNAULT

La dunesse. — Par une délibération, le Conseil municipal de Camphin-en-Carpenault a décidé de fixer chaque année la dunesse d'Annecourt au 2e dimanche après la Pentecôte. L'inauguration de cette dunesse aura lieu cette année le 14 juin 1914 avec le concours de la musique de Phalempin.

Programme pour la journée du dimanche : 1° Réception de la musique à 4 heures et demie du soir ; 2° Promenade en musique dans le village ; 3° Concert par la musique à 6 heures du soir.

Journée du lundi : 1° Jeux divers ; 2° concours de coqs à 6 heures du soir, chez la veuve Cochez.

A l'occasion de cette fête, un grand bal sera donné dimanche et lundi chez Leguche Quinquet.